

10. ECHANGE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS  
FERRARI-CESSION DESDITES PARCELLES A URBASITE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21  
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 3  
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi vingt-quatre février.

PRESENT(E)S : 21

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATTESTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, SYLVIE GRENIER, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, AMANDINE MENUZZO, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

YOLANDE PANIAGUA REPRESENTEE PAR ERIC DUEZ  
DAVID GUASLARD REPRESENTE PAR DANIEL JEAN  
MURIELLE PANIAGUA REPRESENTEE PAR MARC REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 2

CYRILLE BEC  
INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : SYLVIE GRENIER

Il est proposé au Conseil Municipal, l'échange des parcelles communales AE330 et AE349 avec celles des consorts FERRARI : AE39, AE43 et 44 au prix de 28.52€ le m<sup>2</sup> (conforme à l'avis des domaines).

L'intérêt pour la commune est de regrouper les parcelles avec celles du lotissement en cours de construction Rue des Pruniers.

Les parcelles de Madame FERRARI étant plus grandes (63m<sup>2</sup> d'écart), une compensation financière est à prévoir à hauteur de  $63 \text{ m}^2 * 28.52\text{€} = 1796.76\text{€}$ . Les frais de notaire et de nettoyage du terrain seront pris en charge par la commune



Une fois l'échange effectué, les parcelles AE39, AE44, AE43, d'une superficie totale de 1070 m<sup>2</sup> seront vendues à Urbasite au prix de 28.52 le m<sup>2</sup>, soit 30 516.4€

VU l'exposé qui lui a été fait,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- APPROUVE l'échange des parcelles communales AE330 et AE349 avec les parcelles AE39, 43 et 44 des consorts FERRARI
- AUTORISE de compenser financièrement les consorts FERRARI sur 63m<sup>2</sup> au prix de 28.52€ du m<sup>2</sup>
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Merceron par délégation à engager les frais inhérents au bornage et au nettoyage des parcelles
- AUTORISE la cession des parcelles AE39, 43 et 44 à Urbasite au prix de 28.52€ du m<sup>2</sup>
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Merceron par délégation à signer tous documents s'afférant à l'échange des parcelles

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 09 mars 2026  
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

SYLVIE GRENIER